



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours

Strasbourg, le 26 mars 2019

Discours de M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne

Decharge 2017

Parlement européen réuni en session plénière

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors

Youtube: [EUAuditors](https://www.youtube.com/EUAuditors)

eca.europa.eu

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Commissaire,
Mesdames, Messieurs,

C'est la dernière fois, avant la fin de l'actuelle législature, que j'ai l'honneur de m'adresser à cette assemblée au nom de la Cour des comptes, et je tenais à remercier tous nos partenaires ici présents – la commission des budgets, la commission du contrôle budgétaire, sa présidente et ses rapporteurs, la présidence du Conseil et le groupe de travail, le commissaire Oettinger et ses services – pour leur excellente collaboration tout au long de la législature en cours ainsi que lors la procédure de décharge de cette année.

Le travail que vous accomplissez et le contrôle que vous exercez ne sont peut-être pas toujours aussi visibles que certains de vos travaux législatifs fortement médiatisés, mais je suis convaincu que, pour nombre de nos concitoyens, il est tout aussi important que la législation de l'UE soit appliquée et que leur argent soit bien dépensé.

Les décisions de décharge que le Parlement rendra à l'issue de ce débat ne constituent jamais un «chèque en blanc» – elles s'inscrivent dans un processus de coopération à long terme. Comme cela est clairement indiqué dans les traités, la Commission est légalement tenue de mettre tout en œuvre pour donner suite à vos observations accompagnant la décision de décharge ainsi qu'aux commentaires du Conseil.

Je pense que vous avez à présent une bonne connaissance des constatations figurant dans notre rapport annuel et dans nos rapports spéciaux relatifs à l'exercice 2017. Comme en 2016, nous avons émis une opinion avec réserve, plutôt qu'une opinion défavorable, sur les dépenses de l'UE – ce qu'il convient, selon nous, de voir comme un «verre à moitié plein» et une confirmation de l'évolution positive de la manière dont la Commission et les États membres gèrent les finances de l'UE.

Aussi n'insisterai-je aujourd'hui que sur quatre points.

1. En ce qui concerne l'audit de la performance, je souhaiterais remercier les Membres du Parlement pour leur soutien à l'égard de la plupart des recommandations que nous avons formulées dans nos rapports spéciaux. Cela illustre la manière dont nous pouvons travailler ensemble afin de contribuer à améliorer les politiques et les programmes de l'UE. Je souhaiterais également souligner que nous – nos Membres et notre personnel – nous tenons à votre disposition et à celle de vos commissions après la publication de nos rapports. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour tout conseil ou information complémentaire, nous sommes là pour vous aider dans votre travail.

2. En ce qui concerne les engagements restant à liquider, nous observons que le Parlement partage nos préoccupations. Lorsque je me suis présenté devant vous en octobre dernier, je vous ai promis d'effectuer un examen plus approfondi de cette question. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous venons de terminer cet examen, qui a consisté à analyser en profondeur les raisons du montant record de 267 milliards d'euros qu'ont atteint les engagements restant à liquider en 2017. Notre analyse sera présentée le 2 avril à la commission du contrôle budgétaire par Mme Turtelboom, Membre de la Cour.

3. En ce qui concerne votre demande à la Commission d'adopter une méthodologie équivalente à celle de la Cour pour le calcul des taux d'erreur, ainsi que l'invitation faite aux deux institutions de conclure un accord à cet égard, permettez-moi de rappeler que je souscris entièrement à cet objectif. Sans préjudice de l'indépendance de la Cour, nous sommes en contact étroit avec la Commission, secteur par secteur, pour voir dans quelle mesure et quand cela pourrait se faire. Le commissaire souhaitera peut-être également commenter ce point, mais je tiens d'ores et déjà à le remercier, lui et son équipe, pour les contacts très positifs que nous avons eus et je me réjouis de progresser étape par étape au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Je voudrais profiter de cette occasion pour aborder également certains points soulevés par le Conseil dans sa recommandation. Nous partageons bien sûr l'objectif de fournir le niveau d'information et de détail le plus élevé possible, en particulier dans les domaines où cela importe le plus et à un coût raisonnable. En l'état actuel des choses, le rapport annuel monopolise déjà près de la moitié de nos ressources, ce qui est considérable. Au cours des dernières années, nous avons amélioré notre analyse des risques et nous nous attachons à concentrer nos efforts là où le risque est le plus élevé. Dans le même temps, nous travaillons

à faire en sorte d'être en mesure de confirmer les informations détaillées déjà fournies par d'autres auditeurs. Nous nous employons actuellement à nous assurer que ces informations sont de bonne qualité.

La modification de notre approche dans le domaine de la cohésion en 2017 illustre bien cette évolution. Le principal changement réside dans le fait que nous avons examiné et réexécuté les vérifications et les contrôles déjà effectués par les responsables des dépenses, et pris en considération les résultats obtenus dans notre évaluation. Avec cette nouvelle approche, nous voulons vous fournir – à vous, Membres du Parlement – des informations plus exhaustives concernant la gestion des fonds de l'UE, renforcer l'obligation de rendre compte des gestionnaires et vous donner un meilleur aperçu des dépenses par zone géographique et par mécanisme de financement dans l'ensemble de l'UE. Nous comptons appliquer cette approche dans tous les domaines du budget de l'UE où cela peut être fait de manière efficiente.

4. Enfin, sur la question de la coopération avec la BCE, que vous évoquez également dans votre résolution: pour ce qui est de l'accès aux documents de la BCE dont nous avons besoin pour accomplir notre mission d'audit, les perspectives sont déjà plus engageantes. La BCE semble désormais réellement désireuse d'engager avec nous un dialogue interinstitutionnel sur le projet de protocole d'accord que nous lui avons présenté il y a déjà plus d'un an. Je pense que le soutien que votre institution nous a apporté à cet égard est pour beaucoup dans cette évolution. Nous avons l'intention de lancer les débats dès à présent et de clôturer le processus avant les congés d'été. Je vous demande toutefois instamment de continuer à vous pencher sur cette question, en légiférant si besoin est au cas où le dialogue avec la BCE ne déboucherait pas sur des résultats satisfaisants dans un délai raisonnable, et de vous employer également à résoudre le problème fondamental que représente la limitation de notre mandat dans le domaine de la surveillance bancaire.

Mesdames et messieurs, permettez-moi de vous faire part d'une dernière réflexion: alors que la campagne pour les élections parlementaires européennes – peut-être les plus importantes à ce jour – débutera dans à peine quelques semaines dans au moins 27 États membres, j'engage vivement tous les Membres du Parlement à utiliser librement les travaux d'audit indépendants que nous produisons comme point de référence objectif et factuel.

- D'un point de vue prospectif, nos nombreux avis, présentés de façon synthétique sous la forme d'observations succinctes publiées en février dernier, exposent nos idées sur le prochain CFP et les programmes connexes.
- D'un point de vue rétrospectif, notre rapport annuel ainsi que plusieurs de nos rapports spéciaux comportent de nombreuses critiques mais également des exemples de réussites et de bonnes pratiques.

Plus que dénoncer ou punir, notre rôle en tant qu'auditeurs est d'intervenir de manière constructive pour contribuer à améliorer la situation là où le besoin s'en fait sentir.

Je vous remercie de votre attention.